



Administration communale de Leudelange 5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu T. 37 92 92 - 1 F. 37 92 92 - 219 commune@leudelange.lu

Leudelange, le 8 décembre 2023
réf. 23/1097/MT

AVIS DE PUBLICATION

Taux de l'impôt commercial communal 2024

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du 29 septembre 2023 prise par le Conseil communal de Leudelange relative au taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition 2024 a été approuvée par arrêté grand-ducal du 24 octobre 2023.

Ladite délibération est ouverte à l'inspection du public du 8 décembre 2023 au 22 décembre 2023 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER, bourgmestre
Vanessa BALDASSARRI, échevine
Jean-Pierre ROEMEN, échevin